
Mandature 2026 — 2027

Manifeste pour une conférence forte

Olivier Jouglà

Candidat à la 1^{ère} Vice-présidence
de la Conférence des bâtonniers



Je suis candidat à la 1^{ère} Vice-présidence pour une Conférence forte, une ordinalité exemplaire !

**C'est en renforçant l'accompagnement
des ordres, en valorisant l'expertise
collective et en innovant dans nos
pratiques que nous défendrons
l'État de droit, l'indépendance
de la profession et la qualité du
service rendu à nos concitoyens.**

Olivier Jouglà



« Notre optimisme dépasse notre inquiétude. Si le réalisme de l'instant nous effraie, il ne faut pas perdre de vue la solidarité que nous sommes capables de mettre en œuvre. »

Jean JOUZEL – paléoclimatologue

Mesdames, Messieurs les Bâtonniers, Vice-bâtonniers,

J'ai l'honneur de solliciter votre confiance pour l'élection du 27 juin 2027, afin d'exercer les fonctions de 1^{er} Vice-président, puis de Président de la Conférence des Bâtonniers.

Les années 2026 et 2027 seront déterminantes pour la place et l'indépendance de l'avocat dans notre société. Face aux menaces sur les droits de la défense, le secret professionnel et l'autorégulation, notre profession doit rester unie et exemplaire. Les bâtonniers et vice-bâtonniers sont en première ligne, garants de nos principes et de notre éthique.

La Conférence des bâtonniers, qui fédère 163 barreaux de province, doit plus que jamais soutenir chaque bâtonnier et chaque ordre. Sa force réside dans l'unité, la solidarité et la diversité de ses membres, mais aussi dans sa capacité à innover, à anticiper les nouveaux enjeux juridique, techniques et sociétaux, à s'y adapter sans compromettre ni notre indépendance et ni notre déontologie. Elle doit défendre l'État de droit sur tous les fronts.

L'ancrage local des barreaux est essentiel, ils répondent aux besoins spécifiques des territoires et tissent des liens avec les citoyens, institutions et collectivités. Je souhaite, à travers mon mandat, structurer et renforcer ces dynamiques locales, valoriser les initiatives innovantes portées par les Conférences régionales et les ordres. Notre exemplarité doit aussi se traduire par des actions d'utilité publique, de développement durable et de responsabilité sociale.

Pour tout cela, la gouvernance de la Conférence doit évoluer, plus fluide, réactive, participative et ouverte, afin que chaque barreau, quelle que soit sa taille, trouve sa place et enrichisse la réflexion collective. Je m'engage à consolider le rôle institutionnel de la Conférence, à garantir avec les membres du COP une représentation forte au sein du CNB, à accompagner chaque barreau dans ses défis spécifiques, en valorisant les besoins propres des territoires ultramarins. Je souhaite placer la technicité et la modernité au cœur de notre action, en promouvant la formation pratique, l'innovation numérique, l'intelligence artificielle partagée, la démarche RSE et la réflexion sur nos modèles sociaux et économiques de cabinets. Je souhaite rouvrir le dossier de l'aide juridictionnelle pour garantir une juste rémunération des avocats, et préserver l'accès aux droits pour tous, dénoncer dans chaque ressort, la dégradation continue, structurelles et conjoncturelles, de la performance des juridictions française.

Ce manifeste vous expose les principes qui me guident ainsi que les orientations et propositions que je souhaite porter pour ma mandature 2026-2027

L'avenir de la profession nous appartient. Ensemble portons haut la voix des bâtonniers et des ordres, affirmons avec force nos valeurs, défendons farouchement l'État de droit, et relevons unis les défis de demain.

Je compte sur votre engagement.



L'accompagnement des ordres : une priorité d'action pour la Conférence des Bâtonniers

PROFESSIONNALISATION ET EXCELLENCE DES ÉLUS ORDINAUX

Les missions des bâtonniers, vice-bâtonniers et membres des conseils de l'ordre sont de plus en plus exigeantes. Elles requièrent des compétences accrues, des outils adaptés, des formations pointues et des ressources renforcées. Ma priorité est claire : élever le niveau d'exigence et de professionnalisation des élus ordinaires, dans l'exercice de leurs attributions essentielles prévues aux articles 17 et 21 de la loi du 31 décembre 1971, partout sur nos territoires.

Cette exigence devra s'accompagner de la mise en place d'un véritable **statut de l'élu ordinal**, actuellement en gestation au Conseil National des Barreaux (CNB). Il s'agit d'assurer la relève de l'engagement au sein des ordres et de lutter contre la solitude que peuvent parfois ressentir les bâtonniers.

DES OUTILS MODERNES AU SERVICE DES ORDRES

Pour répondre aux besoins concrets des ordres, je propose plusieurs axes d'amélioration :

- **Lancer un audit juridique, social et économique des organismes techniques liés à la Conférence** (SCB, BDS/JURI PREDIS/ABSOLUTE, LPA, AMRA), afin d'évaluer leur organisation, leur utilité et leur efficacité, puis de formuler des propositions concrètes pour améliorer leur fonctionnement, leur transparence et leurs contributions au service de l'économie et de l'intérêt général des barreaux. Les résultats seront rendus publics afin de garantir l'implication collective et la confiance de tous.
- **Offrir des outils de digitalisation d'aide à la décision des bâtonniers intégrant l'IA** : afin d'optimiser la prise de décision, rendant l'information claire, structurée et exploitable, avec des matrices de décisions, en matière de déontologie, règlement des différends professionnels, réclamations, procédures disciplinaires, contrôle ordinaires, LCB-FT), etc.
- **Compléter l'édition de Guides et fiches pratiques** : L'administration provisoire, Les procédures collectives de l'avocat, etc...
- **Adapter les séminaires des dauphins, et des MCO, redéfinir leur format, adapter les formations ordinaires** combinant enseignements théoriques, formations pratiques, mises en situation, temps d'échanges

interprofessionnels sur des grandes thématiques judiciaires et des évolutions du droit.

- **Évolution du site et intranet de la Conférence** : faciliter l'accès aux dossiers d'actualité, compte rendu d'activités des commissions, actualisation des rapports, plateforme commune et agendas partagés Président, bureau, commissions, conférences régionales, COP.
- **Veille législative et réglementaire permanente** pour informer, fournir aux bâtonniers les éléments de langage sur chaque sujet, et anticiper les évolutions impactant notre profession.
- **Achever la digitalisation complète de tous les ordres** : intranet, outils numériques, sites web, et accompagnement à la transformation juridique liée à l'intelligence artificielle.

SOLIDARITÉ, TRANSPARENCE ET ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

Je souhaite également renforcer la solidarité entre barreaux par l'élargissement des fonds de soutien inter-barreaux, facilitant ainsi leur rayonnement local et national. Négocier avec le CNB **un fond de péréquation d'aide au financement des besoins spécifiques des barreaux** par exemple en matière de communication.

Une commission permanente d'assistance juridique et technique sera créée pour accompagner les ordres et bâtonniers dans la gestion administrative, le secrétariat, la gestion technique de leurs services, avec mission d'identifier les besoins spécifiques de chaque barreau, dont ceux des barreaux ultra marins, et proposer des solutions adaptées. Aider à remédier à l'état de fragilité de la justice ultramarine doit être un impératif de la Conférence des bâtonniers. Un programme **d'audit des services des ordres** sera élaboré pour identifier les besoins, prescrire des actions correctives, en évaluer les coûts, afin d'optimiser l'allocation des moyens nécessaires pour un fonctionnement efficient, de qualité.

Des **Communautés de pratique** seront organisées autour de **vice-présidents délégués**, et membres du Bureau qui se verront attribuer un ou plusieurs champs d'intervention thématique et géographique dans le cadre de délégations écrites permettant aux bâtonniers et aux ordres d'identifier précisément leur interlocuteur idoine pour faciliter et accélérer le traitement de leur demande en phase avec leurs besoins d'assistance immédiate.

DISPOSITIFS DE RÉPONSE URGENTE AUX BÂTONNIERS

Face aux crises qui frappent nos barreaux – incident grave, cyberattaque, harcèlement ou difficulté majeure – chaque minute compte. Le bâtonnier doit pouvoir compter, sans délai, sur un soutien solide, coordonné et expert.

L'isolement face à l'urgence n'est pas une option : solidarité et réactivité doivent guider notre action collective.

Je propose la création d'un dispositif d'assistance d'urgence, permettant à chaque bâtonnier de signaler une crise et de mobiliser immédiatement une équipe d'intervention rapide. Cette **task force**, composée d'anciens bâtonniers et d'experts, évaluera la situation et proposera des mesures concrètes d'accompagnement.

La prévention est essentielle : des modules réguliers de formation à la gestion de crise et à la communication seront proposés aux bâtonniers et membres du conseil de l'ordre.

Chaque incident majeur fera l'objet d'un retour d'expérience partagé avec tous les barreaux, renforçant ainsi notre résilience collective (**RETEX**).

Enfin, **une assistance permanente sera assurée en ligne directe 06** avec un membre du bureau de la Conférence ou un expert, garantissant une réponse immédiate et coordonnée sur des sujets récurrents type : pénal, incident d'audience, déontologie, discipline, administration provisoire, procédures collectives etc...

Ensemble, faisons de la solidarité et de la réactivité les piliers de notre Conférence.

ANTICIPER LES DÉFIS DE DEMAIN

La Conférence doit être un acteur proactif face aux réformes majeures qui impactent l'exercice professionnel : médiation, procédures pénales, intelligence artificielle, etc. Pour cela, je mettrai en place des **référents thématiques nationaux et régionaux, et des Communauté de pratique**.

Le nombre et le format des assemblées générales seront repensés afin de favoriser la participation active des bâtonniers, notamment à travers d'ateliers thématiques, permettant de rendre de compte des travaux des Commissions, et du Collège ordinal province au sein du CNB, de recueillir les contributions des ordres en amont des résolutions et décisions stratégiques.

UNE CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS PERFORMANTE ET ADAPTÉE

Ma priorité est de faire de la Conférence un véritable centre de ressources, innovant, performant et en phase avec les besoins quotidiens des bâtonniers. Nos efforts, tant humains que financiers, doivent être consacrés à soutenir les ordres, anticiper les enjeux à venir et proposer des solutions concrètes et efficaces.

Ensemble portons, avec détermination et modernité, dans l'unité et la solidarité, l'indépendance de notre profession. Ensemble, faisons de la Conférence une instance forte, exemplaire et attentive aux défis nouveaux, au service de tous les barreaux.

Promouvoir l'engagement ordinal : former, unir et pérenniser

La préparation de la relève des élus ordinaires nécessite une formation plus large, accessible et attrayante, afin de répondre à des missions de plus en plus techniques telles que la gouvernance des barreaux, la déontologie ou la gestion de crise. Les séminaires existants, notamment celui des MCO, doivent être renforcés pour accompagner et sécuriser les élus et futurs élus grâce à des outils concrets : fiches techniques, guides pratiques, argumentaires thématiques et dispositifs de veille juridique.

L'enjeu central : Préserver l'autorégulation, garantir un engagement ordinal **compétent et durable**, en rompant l'isolement des petits barreaux et en consolidant l'entraide inter-barreaux. Cela passe par des **formations décentralisées**, des **ateliers pratiques** (simulations de perquisitions, gestion de contentieux déontologiques, control LCB FT...) et des **regroupements régionaux** animés par les Conférences régionales, ou accueillis au sein de barreaux plus expérimentés.

MES PROPOSITIONS STRUCTURANTES POUR LA CONFÉRENCE :

- 1. Création d'une filière de formation continue approfondie dédiée à l'ordinalité** auprès des EDA intégrant gouvernance, éthique, IA et relations avocats-magistrats, labellisés par la Conférence des Bâtonniers (IFOC), en partenariat avec les écoles d'avocats.
- 2. Optimiser le séminaire des MCO**, susciter la création d'un **CADEO** (Cycle Approfondi d'Études Ordinales) formater en plusieurs modules sur une année s'adressant aux confrères désireux de développer leur connaissance des règles de la profession d'avocat et se préparer à des fonctions d'élu ordinal.
- 3. Plateforme collaborative** unissant IFOC, ENM et les Écoles d'avocats pour des modules de formation en ligne et webinaires.
- 4. Parrainages** inter-barreaux et offrir des **outils de digitalisation** (incluant outils d'IA) pour les élus en exercice.

- 5. Encourager l'intégration active du Jeune Barreau** : inciter les jeunes avocats à participer aux événements institutionnels, rencontres, séminaires et formations, afin de leur permettre de découvrir les différentes facettes de l'ordinalité.
- 6. Organiser des regroupements d'élus annuels, biannuels, nationaux ou régionaux** techniques et conviviaux.
- 7. Lancer les travaux préparatoires en vue de l'organisation de nouvelles Assises de l'Ordinalité à la fin de l'année 2027.**
- 8. Promotion d'un statut de l'élu ordinal** reconnaissant la complexité croissante des missions et leur dimension professionnalisante.

Mon objectif est clair :
bâtir une **communauté ordinaire solidaire**, outillée pour défendre l'autorégulation de la profession et son indépendance face aux défis contemporains.

Avec des formations pratiques, expertes conviviales, et proches des territoires, nous garantirons une relève confiante et légitime, au service d'une profession unie.

L'engagement européen et international de la Conférence des Bâtonniers



La Conférence des bâtonniers joue un rôle central dans la représentation des avocats français au sein du CCBE, qui regroupe les barreaux de 46 pays et plus d'un million d'avocats européens. Aux côtés du CNB et du Barreau de Paris, elle participe à l'élaboration des positions françaises, défend l'indépendance de la profession et promeut la coopération européenne. Le CCBE agit face à des défis majeurs : protection de l'indépendance, défense du secret professionnel, transformation numérique, intelligence artificielle et accès à une justice équitable. **L'adoption en 2025 de la première Convention européenne** sur la protection de la profession d'avocat, portée par le CCBE, marque une avancée historique : ce traité international, ouvert à la signature le 13 mai 2025, garantit l'autonomie, la sécurité et la liberté d'exercice des avocats, tout en prévoyant un mécanisme de suivi efficace.

Pour renforcer la visibilité des travaux du CCBE, il est proposé d'organiser des webinaires réguliers, de diffuser des bulletins d'information, de fournir des supports pédagogiques et de valoriser l'impact concret du CCBE lors des assemblées des barreaux. L'engagement international de la Conférence doit aussi se traduire par un soutien accru aux avocats en danger, le développement de jumelages inter-barreaux, la création d'un **prix pour l'engagement en faveur des droits fondamentaux** l'organisation de séminaires technique en collaboration avec les associations UIA, CIB, ASF, et des ONG, et la mise à disposition d'outils de communication adaptés.

La Conférence des bâtonniers, fidèle à ses valeurs, continuera ainsi de défendre l'État de droit et la profession d'avocat en France, en Europe et dans le monde

La Conférence des bâtonniers, acteur essentiel de la représentation des avocats français à l'échelle européenne, joue un rôle de premier plan au sein du Conseil des Barreaux Européens (CCBE), qui fédère les barreaux de 46 pays et plus d'un million d'avocats. La délégation française au CCBE, composée de six membres dont deux désignés par la Conférence, participe activement à l'élaboration des positions françaises et européennes, défendant l'indépendance et les intérêts de la profession auprès des institutions européennes et internationales. Cette implication permet à la voix des barreaux français d'être entendue dans les débats majeurs qui façonnent l'avenir de la profession et renforce la coopération entre les barreaux d'Europe.

Les travaux du CCBE portent sur des enjeux cruciaux : préservation de l'indépendance de la profession face aux évolutions législatives européennes, défense du secret professionnel, transformation numérique, intelligence artificielle, protection de l'État de droit et accès à une justice équitable. L'adoption en 2025 de la première Convention européenne sur la protection de la profession d'avocat, portée par le CCBE, constitue une avancée historique : ce traité international, ouvert à la signature à partir du 13 mai 2025, impose aux États signataires de garantir l'autonomie, la sécurité et la liberté d'exercice des avocats, tout en prévoyant un mécanisme de suivi efficace.

Dans le contexte politique et institutionnel du moment, national et international, il est impératif que la Conférence des bâtonniers renforce la diffusion et la promotion des travaux du CCBE auprès des barreaux français. **Plusieurs mesures concrètes sont proposées : organisation régulière de webinaires et sessions d'information animés par les membres de la délégation française au CCBE ; diffusion de bulletins d'actualité et de supports pédagogiques en français ; valorisation de l'impact concret des actions européennes dans les communications officielles et lors des assemblées générales ; encouragement à la participation des bâtonniers aux groupes de travail et formations européennes. Ces actions permettront aux bâtonniers de s'approprier les enjeux européens, de promouvoir activement le rôle du CCBE, et de nourrir leurs propres initiatives locales de défense des droits des avocats, de la défense et des principes de l'État de droit.**

L'engagement international de la Conférence des bâtonniers s'exprime aussi par la défense des droits fondamentaux et de l'État de droit. En collaboration avec le CNB et le Barreau de Paris, la Conférence agit pour soutenir les avocats menacés dans des pays fragilisant la justice (Iran, Afghanistan, Turquie, Tunisie), par des actions de plaidoyer, de missions d'observation et d'alerte. Il convient de poursuivre et d'amplifier ces actions, notamment par le développement de jumelages inter-barreaux, la création d'un prix pour l'engagement en faveur des droits fondamentaux, l'organisation de séminaires et d'ateliers sur les droits humains, le droit international, les normes juridiques en matière de droits fondamentaux en collaboration avec les associations UIA, CIB, ASF, et des ONG, et la mise à disposition d'outils de communication adaptés pour faciliter la mobilisation des ordres.

La Conférence des bâtonniers, fidèle à ses valeurs déontologiques, doit continuer à porter haut la défense de la profession, de la justice et des libertés à l'échelle européenne et mondiale.

C'est une responsabilité collective et un engagement fort pour l'avenir de la profession d'avocat.



Défense de l'avocat et de l'État de droit

La Conférence des bâtonniers incarne un engagement sans faille pour la défense des droits de la défense et la protection des avocats, piliers essentiels du bon fonctionnement de la justice et de l'État de droit. Face à la montée des radicalités, aux dérives sécuritaires et aux menaces pesant sur l'indépendance des avocats, elle doit être en mesure d'offrir à chaque instant un appui technique, juridique et politique aux bâtonniers et aux ordres.

Les enjeux incluent : l'autorégulation, l'indépendance des avocats et des magistrats, la liberté d'expression, la sécurité des avocats, la protection du secret professionnel, et l'équité du système judiciaire.

Mon engagement pour 2026-2027 s'articule autour de priorités claires :

DÉFENSE DE L'ÉTAT DE DROIT

- **Accompagner les barreaux** dans des actions locales de sensibilisation de l'opinion publique, à la défense de l'état de droit, de l'indépendance des avocats, de son rôle essentiel comme vigie des libertés, et sur les dangers des attaques contre la profession.
- **Promouvoir la Convention européenne** pour la protection de la profession d'avocat et les travaux majeurs du CCBE sur l'État de droit.
- **Intensifier la veille et la réaction publique** face aux atteintes aux droits de la défense et aux principes de l'État de droit, en France et à l'international, par des prises de position fermes et visibles.
- **Renforcer les liens avec les élus locaux et les citoyens**, notamment dans le cas d'une convention nationale avec l'AMF, puis des conventions locales.
- **Renforcer les liens avec les autres institutions représentatives** (CNB, barreau de Paris, Conférences de magistrats) pour intervenir de concert et peser dans le débat public et législatif.
- **Instaurer une communication** régulière et spécifique à l'attention des parlementaires issus de la profession d'avocat sous la forme de Flash Info.

DÉFENSE DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL

- **Créer un observatoire ordinal** des atteintes à l'exercice professionnel destinée à recenser et documenter les atteintes à l'indépendance des avocats, les agressions, menaces ou intimidations envers les avocats ;
- **Offrir une prise en charge** globale et efficace des bâtonniers ou confrères menacés avec un accompagnement auprès des autorités judiciaires, forces de l'ordre, et associations spécialisées ;
- **Créer une Cellule opérationnelle Permanente de Réponse Ordinale** chargée de coordonner et d'accompagner les bâtonniers et les ordres dans la réponse institutionnelle et médiatique aux attaques contre la profession, la remise en cause de principes fondamentaux de notre exercice professionnel (Rédaction de communiqués de presse, et des bons de langage...) avec n° 06 unique d'accès permanent.
- **Développer les formations** dédiées pour permettre aux bâtonniers et aux avocats de mieux réagir face aux attaques, qu'elles soient judiciaires, médiatiques ou physiques.

La défense des avocats et de l'État de droit est une tâche indispensable pour maintenir une société démocratique et juste.

La Conférence des Bâtonniers doit s'affirmer comme un acteur engagé et visible dans la défense des droits fondamentaux, en renforçant ses initiatives de soutien, de formation, de dialogue avec les institutions et de plaidoyer auprès des autorités et de la société civile.

Porter haut l'autorégulation et l'indépendance des ordres : une exigence pour l'avenir de la profession

L'autorégulation est le pilier de l'indépendance de l'avocat et de l'autonomie de nos ordres, garantie par l'article 53 de la loi de 1971. Elle fonde le caractère libéral de notre profession, protège la démocratie et assure la défense des droits fondamentaux. Pourtant, face à la multiplication des réformes, à la complexité croissante des contrôles et à la révolution technologique, l'autorégulation est aujourd'hui mise à l'épreuve. C'est dans ce contexte exigeant que je souhaite porter, à la présidence de la Conférence des bâtonniers, un projet ambitieux et concret pour renforcer la maîtrise de notre autorégulation, au service de l'intérêt général et de l'excellence professionnelle.

1. Autorégulation et contrôles LCB-FT : préserver l'équilibre, garantir l'indépendance

La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est un enjeu crucial pour la profession d'avocat, qui ne doit pas transformer l'avocat en auxiliaire de l'administration fiscale ou judiciaire. Nous devons maintenir l'équilibre entre obligation de vigilance limitée aux seules infractions liées au blanchiment (Avis du Conseil d'État du 23 janvier 2025) et protection du secret professionnel. Je porterai le projet déjà défendu de création d'une structure nationale de contrôle mutualisée, adossée à la Commission de contrôle des CARPA, avec des contrôleurs désignés par les ordres et un financement mutualisé. Ce dispositif devra permettre une application homogène des règles LCB-FT, tout en écartant tout risque d'ingérence publique. Des référents régionaux, un questionnaire d'autoévaluation unique et un accompagnement administratif par la Conférence allégeront la charge des bâtonniers. Enfin, des ateliers de mise en pratique garantiront la maîtrise des obligations de chacun.

2. Autorégulation et déontologie : moderniser sans renoncer à nos valeurs

La déontologie est le cœur de notre identité, les bâtonniers en sont les premiers garants, aussi la conférence des Bâtonniers doit-elle continuer à jouer un rôle moteur dans la préservation et l'évolution de cette matière. Elle doit évoluer pour répondre aux défis de la société, de l'économie et des nouvelles générations d'avocats, tout en restant fidèle à nos principes. Je souhaite promouvoir une déontologie moderne comme principal avantage concurrentiel et qualitatif sur le marché du droit. Adaptés aux enjeux actuels, numériques, transparence, éthique, RSE, la déontologie renforce la performance juridique et la crédibilité des cabinets sur le marché du droit.

Je m'engage à poursuivre les travaux des Assises de l'Ordinalité (2019- 2021), à diffuser des outils d'autoévaluation déontologique (QUAD), et à intégrer les préoccupations de santé, handicap, parentalité et de bien-être au travail, engagements RSE. Nous devons réfléchir à adapter la déontologie aux nouvelles structure d'exercice, et mode de rémunération.

Des formations ciblées et une réflexion permanente sur l'évolution de nos règles seront au cœur de mon mandat. J'engagerai une réflexion sur la durée de mon mandat sur l'évolution de notre déontologie avec en point d'orgue de nouvelles Assises de l'Ordinalité organisées courant fin 2027.



3. Défense du périmètre du droit : lutter contre le braconnage juridique

L'exercice illégal du droit menace la sécurité des justiciables et la qualité du service rendu. Le sujet est d'autant plus prégnant que nous devons anticiper les risques liés à l'«autojuridiction» par l'intelligence artificielle. Je propose la création d'un système de signalement efficace, le développement de campagnes d'information en lien avec le CNB, et pourvoir concrètement l'accompagnement des ordres, un référent au sein de la Commission déontologie sera désigné, chargé de recevoir et de traiter les signalements, en offrant une première réponse pour orienter rapidement le signalement vers la procédure adaptée (mise en demeure, enquête, saisine du parquet).

4. Discipline : garantir l'exemplarité et la crédibilité de l'autorégulation

L'efficacité de la discipline est le socle de la confiance dans notre autorégulation. La réforme disciplinaire a apporté de nouveaux outils, mais elle appelle aujourd'hui une mise en œuvre exemplaire et une valorisation accrue de tous les acteurs engagés. Je poursuivrai la mise à jour du guide de la discipline et les formations régionales spécialisées pour les bâtonniers et membres des conseils régionaux de discipline (CRD), tout en valorisant l'engagement et le travail remarquable des présidents de CRD et de leurs assesseurs. J'installerai un comité d'évaluation de la réforme des procédures disciplinaires. Je mettrai en place des tableaux de bord statistiques pour mesurer, auprès des ordres et des CRD, l'activité précontentieuses et contentieuses en matière de procédures disciplinaires, afin de restituer concrètement les résultats de l'activité disciplinaire de la profession.

Ensemble, faisons de la discipline un pilier visible, transparent et reconnu de notre autorégulation, au service de l'éthique, de l'exemplarité et de l'intérêt général. La confiance du public et la crédibilité de notre profession en dépendent.

L'autorégulation n'est pas un privilège, c'est une responsabilité. Elle conditionne notre indépendance, la confiance du public et la qualité de notre justice.

Je souhaite une Conférence des bâtonniers qui accompagne, protège et valorise les ordres, pour une profession forte, éthique et performante. Ensemble, affirmons notre capacité à maîtriser notre avenir et à défendre l'autorégulation, au service de l'intérêt général.

Promouvoir un esprit de concorde et une égale considération entre magistrats et avocats

La qualité des relations entre avocats et magistrats est au cœur du bon fonctionnement de la justice. Si nos professions sont distinctes, elles partagent une mission commune : garantir une justice équitable, efficace et accessible à tous. Pourtant, ces relations restent trop souvent marquées par des tensions, accentuées par la transformation du monde judiciaire, la digitalisation et le manque de moyens.

Face à ces défis, je porte l'ambition de promouvoir un esprit de concorde véritable, fondé sur une égale considération et un respect mutuel entre magistrats et avocats. Le dialogue et la coopération doivent devenir la règle, car ils conditionnent la stabilité et la qualité du service public de la justice.

Des progrès ont été réalisés, comme la création du Conseil Consultatif Conjoint de la Déontologie de la Relation Magistrat-Avocat (CCC) et la Journée nationale de la relation avocat-magistrat. Mais il reste beaucoup à faire pour apaiser durablement les relations et prévenir les incidents.

Je m'engage à défendre une vision pleinement égalitaire des missions du juge et de l'avocat, à promouvoir une collaboration fondée sur nos valeurs déontologiques communes et la prise en compte des contraintes spécifiques de chacun, au service des justiciables.

Concrètement, je propose :

- **D'intensifier le dialogue institutionnel** : échanges réguliers avec les Conférences de magistrats, commissions de travail mixtes, conventions locales, saisines systématiques du CCC, assemblées générales mixtes, conseils de juridiction.
- **De renforcer la formation continue commune (IFOC/ENM)** avec des ateliers de mise en situation pour mieux comprendre les contraintes de chacun.
- De rédiger un **GUIDE PRATIQUE DE LA RELATION JUDICIAIRE**, fondé sur la loyauté, la liberté d'expression, et la foi du palais.

- D'élaborer, sur la base des recommandations du CCC, des **conventions de bonnes pratiques judiciaire et de déontologie** pour sécuriser et améliorer nos relations professionnelles.
- De porter la revendication d'une **réforme des textes de procédure obsolètes** et d'améliorer le régime procédural des renvois et des nullités (Art.404, 405 CPP), pour garantir les droits de la défense et la défense des droits fondamentaux.
- D'ouvrir la réflexion sur une réforme permettant de **remédier à l'asymétrie actuelle dans le traitement des manquements déontologiques disciplinaires** entre magistrats et avocats, d'encadrer les signalements par le bâtonniers de ces manquements aux chefs de Cour d'appel, aux fins de saisine du CSM.

L'avenir de la justice se construit dans la confiance et la reconnaissance mutuelle. La Conférence des bâtonniers doit être le moteur de cette concorde, pour défendre nos valeurs communes et celles de l'État de droit. Ensemble, relevons le défi d'une justice plus humaine, indépendante, efficace et respectueuse de chacun.

A man with short brown hair and glasses, wearing a dark blue judicial robe with a white collar, is seated at a wooden desk. He is looking slightly to the right with a thoughtful expression. On the desk in front of him are several papers, one yellow and one blue. The background is a blurred grey wall with horizontal lines.

Ensemble, relevons le défi
d'une justice plus humaine,
indépendante, efficace et
respectueuse de chacun.

Moderniser la profession d'avocat : vers une ordinalité, inclusive, exemplaire et attractive

Face aux bouleversements technologiques, économiques et sociétaux, l'attractivité de la profession d'avocat doit être repensée. Les Ordres, garants de la déontologie, sont les piliers de cette transformation, conciliant modernité et transmission de nos valeurs essentielles.

La Conférence des bâtonniers, forte de son ancrage territorial et de sa capacité à fédérer, doit accompagner cette mutation en valorisant la performance déontologique, en assurant la promotion de la diversité et de l'inclusion au sein des ordres et des cabinets d'avocats, en encourageant l'identification et l'insertion dans nos pratiques professionnelles des **normes RSE**, en intégrant les enjeux de **bien-être et santé au travail, de conciliation entre vie professionnelle et vie privée**.

Pour 2026-2027, je m'engage à mettre en œuvre des actions opérationnelles ambitieuses visant à doter les ordres des outils et dispositifs de formation nécessaires pour renforcer l'attractivité du métier d'avocat. Cela passera par la création d'une **COMMISSION ANTICIPATION ET PROSPECTIVE PROFESSIONNELLE** en charge de l'accompagnement des ordres pour la promotion de l'innovation, l'amélioration continue de la qualité de vie au travail, le soutien aux barreaux ultramarins, le développement de la compétitivité des cabinets et l'adaptation de nos pratiques aux attentes des nouvelles générations et du **Jeune Barreau**, afin de bâtir une profession exemplaire et résolument tournée vers l'avenir.

Plusieurs actions concrètes pourront être mises en œuvre :

- Promouvoir la **Charte sur la Responsabilité Sociétale des Cabinets d'Avocats** (RSCA) élaborée en 2017 par le CNB.
- Développer le recours au **QUAD** (questionnaire d'auto-évaluation de déontologique) diffuser lors des dernières assises de l'ordinalité en 2021.
- Engager une nouvelle mobilisation sur la revalorisation de l'**Aide Juridictionnelle**, et de l'**accès au droit**.
- Elaborer un **Guide d'accueil des élèves avocats et de nouveaux collaborateurs**.
- Aider au développement et à l'animation des Commissions Jeune Barreau dans les barreaux.

- Promouvoir des espaces de travail adaptés dans les ordres pour mieux intégrer les avocats en situation de handicap.
- Prévoir un module de formation IFOC sur la démarche RSE.
- Développer des partenariats avec des acteurs institutionnels pour valoriser l'engagement RSE des ordres.
- Mettre en place une communication transparente sur les initiatives RSE engagées dans les barreaux.
- Adosser la réflexion et l'accompagnement des ordres par la Conférences en matière d'innovation professionnelle sur les retours d'expérience des barreaux recensés par la **Commission Territoire et Initiatives des Ordres**.



Doter les ordres des
outils et dispositifs de
formation nécessaires
pour renforcer
l'attractivité du métier
d'avocat.

La Conférence des bâtonniers au cœur des territoires : un projet d'avenir pour nos barreaux

POUR UNE CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS ENGAGÉE ET INNOVANTE AU SERVICE DES TERRITOIRES

Ancrée dans l'histoire et la diversité de nos régions, la Conférence des bâtonniers est la force fédératrice qui place la profession d'avocat au service du développement territorial et de la vitalité économique de nos cabinets. **Mon ambition : accompagner et valoriser les initiatives locales, renforcer le rayonnement de nos ordres et faire de chaque barreau un acteur incontournable de son territoire.**

Notre proximité avec les décideurs, les entreprises et les citoyens nous confère une compréhension fine des besoins régionaux et la capacité d'y répondre par des actions innovantes. Face à la complexité croissante des enjeux, la mutualisation et la structuration de nos forces s'imposent. La Conférence, relayée par les **Conférences régionales et soutenue par les « barreaux ressources »**, plus avancés ou plus expérimentés, **doit impulser des dynamiques collaboratives avec les collectivités, les réseaux économiques et les associations** (Centre des jeunes dirigeants (CJD), Association française des juristes d'entreprise (AFJE), Cercle Montesquieu, Dirigeants commerciaux de France (DCF), etc...).

Je proposerai aux Conférences régionales l'organisation de **JOURNÉES DE RENCONTRES PARLEMENTAIRES** pour renforcer les liens avec les parlementaires, sensibiliser ces derniers aux enjeux spécifiques de la profession, promouvoir des réformes judiciaires cruciales et renforcer notre attachement commun aux principes que l'État de droit.

Je propose de finaliser la **convention cadre avec l'AMF**, de développer des outils numériques partagés, d'**ouvrir la Conférence au monde économique** et d'organiser l'**accès aux financements européens** avec l'appui de la Délégation des Barreaux de France (**DBF**) pour accompagner les projets structurants des barreaux : Cliniques juridiques, aide aux victimes, accès au droit, éducation juridique, soutien à l'entrepreneuriat social : autant d'exemples concrets portés par nos ordres, au service de l'intérêt général.

Ensemble, donnons aux barreaux les moyens d'être les moteurs du développement local, pour une profession visible, reconnue et engagée dans la société.





Garantir un avenir
numérique à la profession,
dans le respect de nos
valeurs fondamentales et
de notre autorégulation.

Pour une transition numérique éthique et équitable : un engagement pour tous les barreaux

La révolution numérique s'impose aujourd'hui à la profession d'avocat, bouleversant nos pratiques et nos repères. Face à l'essor de l'intelligence artificielle générative, il devient impératif d'assurer à chaque avocat, où qu'il exerce, un accès équitable, sécurisé et maîtrisé aux outils numériques. Cette transformation doit être un moteur de compétitivité et de qualité pour nos cabinets, sans jamais devenir une source d'inégalités ou de fractures entre barreaux.

L'IA générative ouvre des perspectives inédites : gain de temps, amélioration de la qualité du service, optimisation de la performance des cabinets. Mais elle ne doit pas accentuer l'écart entre les structures les mieux dotées et les plus modestes. Notre responsabilité collective est d'organiser une transition numérique éthique, équitable et respectueuse de l'indépendance de la profession. La solidarité et la mutualisation doivent guider l'action de la Conférence des bâtonniers : formations adaptées, ressources partagées, soutien logistique et financier, accès mutualisé aux solutions technologiques les plus performantes. Prévenir la fracture numérique, c'est garantir l'égalité d'accès à l'IA générative, condition essentielle pour préserver la compétitivité et l'attractivité de tous les cabinets.

Élu président, je porterai au sein du Conseil National des Barreaux une réforme ambitieuse : finaliser l'inscription d'une définition légale de la consultation juridique, inscrire dans le Règlement Intérieur National et le code de déontologie des devoirs spécifiques relatifs à l'usage de l'IA, et finaliser une charte éthique sur l'intelligence artificielle.

Mon objectif est clair : garantir un usage responsable de l'IA, protéger la qualité du service rendu par les avocats et défendre notre déontologie dont les Ordres et les bâtonniers sont les garants.

Je veillerai également à ce que chaque barreau et chaque Conférence régionale désignent un référent IA, en lien direct avec la Commission Service aux Ordres et Numérique, pour assurer un accompagnement concret et une veille continue sur ces enjeux.

En matière de cybersécurité, il est essentiel d'organiser des formations régulières, de déployer des solutions techniques robustes (pare-feu, chiffrement, antivirus), de mutualiser l'assistance en cas de cyberattaque, de généraliser l'assurance cyber et de proposer des audits de sécurité. La création d'un pôle ordinal de référents techniques et juridiques permettra d'assurer prévention, accompagnement et intervention rapide en cas d'incident.

La Conférence des bâtonniers doit jouer un rôle moteur, fédérateur et innovant. Elle doit coordonner les initiatives, faciliter les partenariats technologiques, accompagner les ordres dans la sécurisation de leurs pratiques et veiller à la diffusion des bonnes pratiques sur l'ensemble du territoire. C'est ainsi que nous garantirons un avenir numérique à la profession, dans le respect de nos valeurs fondamentales et de notre autorégulation.

Si vous m'accordez votre confiance, je m'engage à agir dès le début de mon mandat pour faire de la transition numérique une réussite collective, porteuse de progrès, de solidarité et d'excellence pour tous les avocats, dans tous nos barreaux.

Une Conférence des Bâtonniers forte par l'union et la solidarité des barreaux

La force politique de la Conférence des Bâtonniers repose sur sa capacité à fédérer, à innover et à défendre les intérêts de la profession sur tous les territoires. Renforcer la Conférence des Bâtonniers, c'est garantir une profession forte, indépendante, moderne et engagée au service du public, c'est défendre un modèle de justice de proximité, accessible à tous, et porter haut les valeurs de l'État de droit sur l'ensemble du territoire national.

LA DÉFENSE DU MODÈLE SPÉCIFIQUE DES BARREAUX FRANÇAIS

Le modèle français des barreaux se distingue par un maillage territorial dense, une organisation décentralisée et une gouvernance collégiale. Cette structuration permet à chaque citoyen, où qu'il réside, d'accéder à un avocat et à la justice, assurant ainsi l'effectivité de l'État de droit, l'égalité devant la justice et l'accès au droit pour tous. Les bâtonniers, véritables vigies des libertés, sont les garants de la défense des droits fondamentaux sur l'ensemble du territoire.

L'ancrage territorial des barreaux permet d'adapter la réponse judiciaire aux réalités locales, de lutter contre les déserts judiciaires et de développer des partenariats stratégiques avec les collectivités, associations et acteurs économiques. Cette proximité favorise l'innovation, l'expérimentation et la co-construction de solutions adaptées aux enjeux contemporains de la justice, du développement économique et social.

LA FORCE POLITIQUE DE LA CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS

La Conférence des bâtonniers tire sa force politique de deux piliers essentiels : l'union des 163 barreaux qu'elle fédère et la solidarité indéfectible qui les unit.

Ensemble, ces éléments seul permettent de défendre le modèle spécifique des barreaux français et d'assurer à chaque citoyen une justice accessible et équitable sur l'ensemble du territoire. Chaque justiciable, où qu'il se trouve, doit pouvoir bénéficier d'une représentation juridique de qualité. En protégeant ce modèle, la Conférence garantit le maintien d'une justice équitable et accessible partout en France.

L'UNION SOLIDE DES BARREAUX

L'union des 163 barreaux constitue le socle de la Conférence. Cette fédération de voix diverses, mais animées par des valeurs et des objectifs communs, forge la représentativité des ordres et l'influence des bâtonniers au niveau national.

Grâce à cette union, la Conférence porte des revendications partagées et défend efficacement les intérêts de la profession et des justiciables.

Si j'ai l'honneur de recevoir la confiance des bâtonniers le 27 juin prochain, je m'engage à :

- Renforcer la cohésion entre tous les barreaux,
- Valoriser les initiatives et contributions de chacun dans la préparation des résolutions,
- Promouvoir avec l'appui des conférences régionales et de barreaux ressources, l'entraide et la mutualisation des moyens à l'échelon régional et départemental,
- Amplifier l'influence des ordres unis sur la scène publique et institutionnelle.

CONSOLIDER L'INFLUENCE POLITIQUE DE LA CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS

Les Bâtonniers occupent une place centrale dans la vie judiciaire française. **Sur le plan institutionnel, la Conférence des bâtonniers, forte de sa capacité à rassembler l'ensemble des ordres de province, a vu son influence politique s'accroître de façon remarquable.** Ce rayonnement renouvelé doit beaucoup à l'engagement et à la persévérance des présidents et membres du bureau et du COP qui se sont succédés, dont l'action mérite d'être saluée et continuera d'inspirer ma ferme détermination.

La Conférence des bâtonniers doit continuer d'occuper une place centrale et affirmée au sein du CNB, en préservant son leadership sur tout sujet impactant l'ordinalité (autorégulation, indépendance, déontologie, discipline, compliance...).

Je souhaite élaborer **des processus de travail communs entre les membres du bureau et le collège ordinal de province**, afin de mieux clarifier les rôles de chacun, d'harmoniser notre collaboration et de garantir à tous le même niveau d'information sur la progression et l'avancement des travaux.

Je propose de transformer le poste de **secrétaire général**, actuellement nommé par le Président, en un **rôle dédié aux affaires institutionnelles et aux relations publiques**. Ce poste assurera la coordination stratégique entre le bureau et le COP, le suivi de nos liens avec les partenaires publics et institutionnels, afin d'optimiser notre action collective.

Je propose aussi d'**indexer nos travaux et assemblées générales sur les agendas du CNB** afin d'optimiser notre calendrier et d'anticiper les sujets à traiter, en fixant des délais compatibles avec la consultation préalable des bâtonniers et des Conférences régionales.

À l'occasion de la refonte du site de la Conférence, je suggère que nous mettions en place une plateforme commune de travail. Cette plateforme pourrait regrouper un agenda partagé, les actualités, des ressources documentaires, ainsi que les comptes rendus de réunion, afin que tout le monde ait facilement accès aux informations utiles.

Dès janvier 2026, j'initierai la préparation des élections pour la mandature 2027-2029 du CNB, et en vue d'un possible présidence du CNB par un membre issu du collège ordinal province.

LA SOLIDARITÉ, UN ATOUT MAJEUR

La solidarité entre les barreaux est un levier fondamental de notre action collective.

Elle se manifeste par un soutien mutuel, notamment face à l'insuffisance de moyens de certains ordres.

L'unité de la profession ne signifie pas uniformité, mais capacité à mutualiser les bonnes pratiques et à s'inspirer des initiatives réussies, dans un esprit de solidarité et de partage.

Je souhaite multiplier des espaces de dialogue ouverts et transparents, où chaque barreau, quelle que soit sa taille, peut exprimer ses besoins et ses idées, afin que l'adoption de solutions soit le fruit d'une construction collective profitable pour tous.

Je veux promouvoir le concept de « barreau ressources », barreau qui, indifféremment de sa taille, par ses initiatives ou son expertise, peut constituer une référence et un appui pour les autres barreaux ou pour la profession dans son ensemble.

Un « barreau ressources » pourrait se distinguer en raison de sa capacité à mutualiser ou partager des outils, des formations ou des bonnes pratiques, à témoigner de son rôle moteur dans l'innovation professionnelle ou la réflexion déontologique, à faciliter la mise à disposition de compétences ou de services (ex : soutien à la formation, accompagnement numérique, expertise en gestion de crise) profitant à d'autres barreaux ou à la profession.

Ce concept valorisera la fonction de soutien, d'exemple et de relais d'expertise d'un barreau au service du collectif professionnel.

Ensemble, consolidons son influence pour une profession forte, moderne et engagée au service de la société, de la justice et de l'État de droit.

Ensemble affirmons, avec force, les valeurs de justice, d'indépendance, d'ouverture à l'évolution et de solidarité qui sont le socle de notre profession et l'essence de notre Conférence !

Le 27 juin, votez pour une Présidence à l'écoute, déterminée, ouverte, innovante.

Chaque voix exprimée renforce notre unité, notre engagement collectif.

Olivier Jougla

Avocat Associé
EKIS AVOCATS

Ancien Vice-président
de la Conférence des Bâtonniers
Ancien Président
de la Commission discipline
Ancien Bâtonnier du Havre

06 12 17 59 63

olivier.jougla@ekis-avocats.fr

169, bd de Strasbourg - BP 80439 - 76600 Le Havre

